

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

N° 25/006

OBJET :

Adhésion à la solution logicielle IOTA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 28 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit janvier à onze heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

Etaient présents : Madame Dominique ANCEY, Monsieur Hervé FLAUGERE, Monsieur Didier PERELLO, Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur André AIELLO, Madame Arlette GARFAGNINI, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Laurence CHABAUD - GEVA, Madame Valérie MICHELIER, Monsieur François LUCAS, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Frédéric ROUET.

Etaient absents et excusés : Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Sonia HAQUET et sa suppléante Madame Nicole GIRARD, Monsieur Serge SOLER et sa suppléante Madame Nadine DRIES, Monsieur Nicolas PAGET et son suppléant Monsieur Stéphane SAUVAGEON, Monsieur ZILIO et son suppléant Monsieur Julien MERLE, Madame Geneviève JEAN et son suppléant Monsieur SIAUD.

Etaient représentés : Madame Sophie MARQUEZ a donné procuration à Monsieur RASPAIL pour la représenter et voter en son nom, Madame Martine DURIEU a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour la représenter et voter en son nom.

Le Président indique que les agents chargés des fonctions d'inspection ACFI du centre de gestion réalisent régulièrement des visites dans les collectivités. Ces missions donnent lieu à l'élaboration de rapports de visite qui constituent un outil essentiel d'évaluation et d'accompagnement des collectivités.

Afin d'optimiser la production de ces rapports et d'en garantir la qualité juridique, le Groupement d'intérêt public informatique des centres de gestion (GIP) propose la solution logicielle IOTA. Cet outil a pour objectifs :

- **D'accélérer et de faciliter** la production des rapports de visite grâce à une interface intuitive et à une automatisation de certaines tâches ;
- **De fiabiliser juridiquement** les contenus des rapports en intégrant des items régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution de la réglementation ;
- **D'harmoniser** la forme et le fond des rapports produits par le centre de gestion, améliorant ainsi leur lisibilité et leur comparabilité.

Le centre de gestion utilise déjà, par convention, d'autres solutions logicielles proposées par le GIP pour la gestion des carrières, des concours et de l'emploi. Le modèle de tarification du GIP est basé sur un **forfait annuel** calculé en fonction du nombre de CDG adhérents à la solution et au prorata du nombre d'agents gérés par le centre de gestion. Ce forfait a pour objectif de couvrir la maintenance de la solution.

Le centre de gestion peut décider annuellement de stopper l'adhésion et l'utilisation d'une solution logicielle.

Le coût estimatif pour l'année 2025 de la solution IOTA est de 2 759,48 €.

Monsieur le Président précise que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

Les membres du Conseil d'Administration,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu la convention constitutive du Groupement approuvée par arrêté ministériel n°TERB2104983A du 03 mars 2021 publié au JO du 18 mars 2021,

Vu la délibération n° 23-006 du 22 mars 2023 d'adhésion au GIP,

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DÉCIDENT, à l'unanimité,

- **De prendre acte** de la présentation de la solution logicielle IOTA et de son intérêt pour le centre de gestion.
- **De noter** que le coût estimatif annuel de la solution IOTA pour l'année 2025 est de 2759,48 €. Hors dénonciation le montant forfaitaire annuel relatif à la solution sera inscrit par la suite au BP du centre de gestion.
- **D'autoriser** le Président à signer l'avenant d'ajout de la solution IOTA à la convention d'adhésion aux solutions du GIP ainsi que tous les documents nécessaires liés, relativement à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,

Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
Publique territoriale de Vaucluse
Certifie le caractère exécutoire
de la présente décision
AVIGNON, le 31/01/2025

Le Président
Maurice CHABERT